

Rapport n°7 :**Convention d'objectifs et de moyens avec INRAE**

Rapporteur (s) :	Pascal NEIGE Vice-président Recherche d'UBFC
Service – personnel référent	Éric COMMEAU Directeur Général des Services
Séance du Conseil d'administration	12 mai 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

La convention d'objectifs et de moyens proposée (Cf. annexe) entre INRAE, UBFC, l'uB et l'Institut Agro prolonge la convention de site « INRAE » signée le 2 mai 2019.

Elle se base sur l'ancienneté, la multiplicité et la variété des liens entre l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche du site : unités mixtes de recherche, locaux partagés, formations co-portées, échanges d'enseignants, infrastructures partagées, double tutelle des enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers...

Le dispositif de recherche partagé entre les Parties à la convention est majoritairement concentré sur un petit nombre d'Unités Mixtes de Recherche (UMR) pluridisciplinaires et de grande taille, améliorant la visibilité internationale et permettant un adossement des filières d'enseignement supérieur aux recherches développées par les Parties. Les unités concernées sont :

- L'UMR Agroécologie, dont UBFC, INRAE, uB et Institut Agro Dijon sont tutelles ;
- L'UMR Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER), dont UBFC, INRAE et Institut Agro Dijon sont tutelles ;
- L'UMR Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), dont UBFC, INRAE et le CNRS sont tutelles ;
- L'Unité de Recherche Technologie et Analyses Laitières (URTAL), unité propre d'INRAE, et l'UMR Procédés Alimentaires et Microbiologie dont UBFC, uB et Institut Agro Dijon sont tutelles, qui font l'objet d'un projet de fusion pour la création d'une nouvelle UMR sous tutelle d'UBFC, d'INRAE, de l'uB et Institut Agro Dijon ;
- Le domaine expérimental d'Epoisses (U2E), unité expérimentale d'INRAE.



Des dispositifs expérimentaux originaux permettent, sur les différentes thématiques, d'explorer les mécanismes du niveau moléculaire et cellulaire à celui des organismes, des populations et des communautés, en intégrant le comportement du consommateur, ainsi qu'analyser les pratiques agricoles ou les procédés de transformation.

La convention d'objectifs et de moyens proposée traduit la volonté commune des parties de développer, renforcer et élargir leurs collaborations et réalisations concrètes sur le continuum Recherche - Formation - Innovation sur les thématiques de l'écologie microbienne et de la transition agroécologique et alimentaire. Elle pose le cadre d'une vision intégrée et différenciante pour le territoire de l'ensemble des actions portées et menées en commun sur le site, dans une ambition d'excellence à la fois nationale et internationale.

Il est proposé de travailler sur deux « fronts de science » :

1. Insertion des recherches en écologie microbienne dans le Centre scientifique d'excellence international HARMI (Harnessing Microbiomes for Sustainable Development) ;
2. Transition agroécologique et alimentaire.

Et d'engager un effort coordonné en matière de :

- *Soutien à la formation par et pour la recherche.* La Graduate School TRANSBIO permettra l'accueil d'étudiants et le pilier « continuum Recherche-Formation » d'HARMI sera engagé dans l'organisation d'une école d'été et dans l'accueil d'étudiants (Licence et Master) en laboratoires ;
- *Attractivité et accueil des scientifiques et personnels techniques.* 1 ou 2 tenure track seront mises en place via le projet HARMI ;
- *Ouverture à l'Europe et l'International.* Ici, il s'agira de mieux coordonner les instruments de coopération internationale et de mettre en place une structure commune d'accueil des personnels étrangers ;
- *Soutien aux infrastructures de recherche.* Il s'agira ici :
 - d'intégrer dans le catalogue de l'école doctorale Environnements-Santé une offre de formation sur certaines des plateformes ;
 - de maintenir les plateformes à un haut niveau de performance et d'innovation ;
 - de mobiliser les plateformes dans le cadre de la Graduate School TRANSBIO.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre INRAE, UBFC, l'uB et l'Institut Agro.

Annexe : Projet de Convention d'objectifs et de moyens avec INRAE

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE INRAE, UBFC, l'uB et l'Institut Agro**

ENTRE :

**L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET
L'ENVIRONNEMENT**

Ci-après dénommé INRAE

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Ayant son siège : 147, rue de l'Université – 75338 PARIS CEDEX 07

Représenté par son Président - directeur général, Monsieur Philippe Mauguin,

ET :

UNIVERSITE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Ci-après dénommé UBFC

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'une communauté d'universités et d'établissements

Ayant son siège : 32 avenue de l'Observatoire, 25 000 Besançon

Représenté par son Président Monsieur Dominique GREVEY,

ET :

L'Université de Bourgogne

Ci-après dénommé uB

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Ayant son siège : CAMPUS ESPLANADE ERASME, BP 27877, 21000 DIJON

Représentée par son Président Monsieur Vincent THOMAS,

ET :

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Ci-après dénommé : Institut Agro

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ayant son siège : 42 rue Scheffer – 75 116 Paris

au titre de son école l'Institut Agro Dijon, sis 26 bd Dr Petitjean – BP 87999 – 21 079 Dijon cedex, représenté par son Directeur, François Roche-Bruyn.

étant ci-après désignés individuellement la « Partie » ou par leur nom et collectivement les « Parties »

PREAMBULE

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), issu au 1^{er} janvier 2020 de la fusion de l'INRA et d'Irstea, est un établissement public scientifique et technologique (EPST), placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de la recherche.

Acteur majeur de la recherche en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal et en écologie-environnement, ses missions principales sont la production et la diffusion des connaissances scientifiques, l'appui scientifique à l'élaboration et au suivi de politiques scientifiques, la conception d'innovations et le transfert de technologies pour la société, le développement de la culture scientifique et technique et l'apport de son concours à l'enseignement supérieur et à la formation à la recherche et par la recherche dans ses domaines de compétence. Dans le cadre de son projet stratégique INRAE 2030, l'institut met au cœur de sa stratégie le lien de plus en plus structurant entre la recherche et la formation par un engagement renforcé dans les sites universitaires en France et l'accélération des transitions agroécologique et alimentaire

Le Centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté inscrit ses recherches et ses actions dans la lignée des grandes thématiques nationales d'INRAE : l'alimentation, l'agriculture et l'environnement et portées par les Départements scientifiques Action, transitions et territoires (ACT), Agronomie et sciences de l'environnement pour les agroécosystèmes (AGROECOSYSTEM), Alimentation humaine (ALIM-H), Biologie et Amélioration des Plantes (BAP), Économie et sciences sociales (ECOSOCIO), Santé des plantes et environnement (SPE) et Aliments, produits biosourcés et déchets (TRANSFORM)

Les actions et les recherches menées par le Centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté se s'articulent autour de trois identifiants :

- **Agroécologie : biodiversité, interactions biotiques et systèmes de culture**
- **Alimentation, goût, sensorialité**
- **Economie et sociologie du développement des territoires ruraux et périurbains**

Les travaux de recherche conduits sur le site BFC contribuent ainsi à plusieurs Orientations Scientifiques (OS) inscrites dans la stratégie d'INRAE 2030 en « Répondant aux enjeux environnementaux et gérant les risques associés » (OS1), en « Accélération des transitions agroécologique et alimentaire, en tenant compte des enjeux économiques et sociaux » (OS2), mais également en « Favorisant une approche globale de la santé » (OS4).

Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) est une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) qui a vu le jour le 1^{er} avril 2015 et qui regroupe sept établissements d'enseignement supérieur et de recherche. UBFC incarne le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur ce territoire en s'appuyant sur les forces et les atouts des établissements membres qu'elle fédère. La création d'UBFC répond à un impératif de compétitivité pour le site universitaire de Bourgogne-Franche-Comté, en :

- confortant la collaboration entre les établissements du site pour construire une université de recherche de rang international ;
- intensifiant l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche ;
- développant l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs ;
- renforçant l'attractivité et le rayonnement international du site.

L'université de Bourgogne est un établissement universitaire qui promeut une recherche pluridisciplinaire : elle souhaite offrir un « espace de recherche » équilibré entre ses différents domaines d'excellence. Elle s'appuie pour cela sur 30 laboratoires de recherche regroupant environ

830 enseignants-chercheurs. Cette stratégie pluridisciplinaire repose sur l'identification de ligne de forces en matière de recherche. Au-delà de son identité scientifique en six domaines scientifiques (Aliment et Environnement, Santé et Ingénierie moléculaire, Photonique et Matériaux avancés, Apprentissage et Santé, Patrimoines et Territoires, Vigne et Vin), l'animation scientifique de notre établissement s'appuie sur celle de la COMUE au travers de quatre axes identifiants : Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, Environnement, Aliments ; Soins individualisés et intégrés & Transferts et Circulations. L'axe Territoires, Environnements, Aliments rassemble la majeure partie des forces qui contribuent au développement des priorités décrites dans la présente convention.

L'Institut Agro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé en janvier 2020, qui regroupe trois écoles – l'Institut Agro Rennes-Angers, l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Dijon, école concernée par la présente convention. La création de l'Institut Agro s'inscrit dans la volonté de doter la France d'un établissement leader sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement pour conduire les transitions agro-écologiques, alimentaires, numériques et climatiques grâce à ses contributions en matière de formation, de recherche, d'innovation, et d'appui à l'enseignement technique agricole. Par l'étendue de ses champs de compétence, l'Institut Agro a l'ambition d'apporter une plus-value sans précédent au traitement de questions très diverses, par des approches finalisées et interdisciplinaires pour élaborer les systèmes agricoles et alimentaires de demain. Pour y parvenir, l'Institut Agro s'adosse aux politiques scientifiques des sites d'implantation de ses écoles qui associent les organismes nationaux de recherche notamment INRAE, Ifremer, CIRAD, IRD, CNRS et INSERM et les universités. La stratégie de recherche de l'Institut Agro Dijon vient renforcer la politique du site animée par UBFC et plus particulièrement les activités développées dans les axes « Territoires, Environnement, Aliment » et « Soins individualisés et intégrés » et valorise particulièrement les relations étroites et fructueuses entretenues de longue date avec l'uB et INRAE.

Les liens entre l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche sont anciens, multiples et variés : unités mixtes de recherche, locaux partagés, formations co-portées, échanges d'enseignants, infrastructures partagées, double tutelle des enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers...

Le dispositif de recherche partagé entre les Parties est majoritairement concentré sur un petit nombre d'UMR pluridisciplinaires et de grande taille, améliorant la visibilité internationale et permettant un adossement des filières d'enseignement supérieur aux recherches développées par les Parties. Des dispositifs expérimentaux originaux permettent, sur les différentes thématiques, d'explorer les mécanismes du niveau moléculaire et cellulaire à celui des organismes, des populations et des communautés, en intégrant le comportement du consommateur, ainsi qu'analyser les pratiques agricoles ou les procédés de transformation.

Vu la Convention de site signée entre les Parties en date du 2 mai 2019

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGEE

Contexte global et enjeux scientifiques

Le positionnement thématique du site Bourgogne-Franche-Comté permet une vision très intégrée des problématiques agronomiques et alimentaires de la parcelle cultivée au paysage, du produit au champ jusqu'à sa transformation, sa perception et sa consommation, porteuse de recherches innovantes aux

interfaces disciplinaires. Ainsi le thème “Territoires, environnement, aliments”, fédérateur des trois identifiants du centre INRAE BFC, a constitué l’un des trois axes stratégiques du projet d’ISITE-BFC. Le projet ISITE-BFC a renforcé la structuration scientifique de l’axe « Territoire, environnement, aliments », en particulier au travers des 3 contributeurs principaux que sont INRAE, l’université de Bourgogne et l’Institut Agro Dijon, et il constitue désormais un solide domaine stratégique du site, retenu comme un domaine de spécialisation de la stratégie régionale de l’innovation pour une spécialisation intelligente 2021-2027 intitulé « Chaîne de valeur au service d’une alimentation durable ».

Priorités scientifiques de cette convention

En plus du soutien apporté par les tutelles aux projets scientifiques des unités communes, les Parties ont identifié deux fronts de sciences différenciants du site Bourgogne-Franche-Comté qui constituent les priorités scientifiques des actions partagées dans le cadre de cette convention.

▪ Front de science 1 : Insertion des recherches en écologie microbienne dans le Centre scientifique d’excellence international HARMI (Harnessing Microbiomes for Sustainable Development)

Le centre scientifique d’excellence international HARMI (Harnessing Microbiomes for Sustainable Development), porté par UBFC, a été lauréat de l’AAP PIA4 Excellences en 2021. Ce centre rassemble plus de 250 chercheurs issus de laboratoires universitaires d’UBFC (plus particulièrement de l’uB, de l’université de Franche-Comté et de l’Institut Agro Dijon), des organismes nationaux de recherche dont INRAE et le CNRS, des CHU de Besançon et de Dijon ainsi que des entreprises locales. L’objectif est de créer à l’échelle du site Bourgogne-Franche-Comté le premier Centre d’Excellence Interdisciplinaire Européen dédié à l’utilisation des microbes en vue de relever les défis sociétaux et environnementaux les plus cruciaux de notre temps. Englobant un large éventail d’écosystèmes étudiés et de perspectives d’applications, HARMI capitalise sur la position de leader conjointement acquise en microbiologie par UBFC et ses partenaires, le CNRS, INRAE et les établissements de santé.

La principale stratégie de recherche et de formation du projet HARMI est répartie en quatre modules de travail interconnectés: i) Comprendre l’écologie et la dynamique spatio-temporelle des communautés microbiennes; ii) Déchiffrer les interactions microbiote-hôte; iii) Gérer les communautés microbiennes pour améliorer la durabilité et la fourniture de services; iv) Développer les biotechnologies microbiennes.

HARMI aspire à des changements de paradigme dans 4 domaines - microbiologie environnementale, microbiologie alimentaire, interactions hôte-microbe et biotechnologie microbienne - qui sont à la fois pertinents localement mais aussi compétitifs à l’échelle internationale pour assurer la sécurité et la sûreté des aliments, promouvoir une agriculture durable, assurer une vie saine, lutter contre le changement climatique et préserver les environnements aquatiques et terrestres.

HARMI se déploie sur 4 piliers de recherche interconnectés :

- Transformer l’écosystème de recherche et les partenariats avec les entreprises, en attirant les meilleurs chercheurs à l’échelle internationale, en promouvant l’interdisciplinarité, en favorisant les collaborations scientifiques innovantes entre les laboratoires et avec les entreprises.
- Développer le lien recherche – formation, en s’appuyant sur les parcours de formation par et à la recherche proposés par la Graduate School TRANSBIO dédiée aux problématiques des territoires, de l’environnement et des aliments.
- Accroître le développement et l’ouverture des plateformes technologiques du site pour développer les interactions scientifiques à différentes échelles, favoriser les transferts de technologies et accroître l’attractivité de la région Bourgogne-Franche-Comté.

- Nourrir le lien entre Science et Société afin de sensibiliser le public (citoyens et décideurs) aux enjeux mondiaux actuels, favoriser le partage de connaissances pour une meilleure compréhension et pour la formation d'opinions.

- **Front de science 2 : Transition agroécologique et alimentaire**

Ce front de science s'intéresse à une transformation systémique, de la production à la consommation, en intégrant les enjeux économiques et sociaux

Satisfaire aux attentes et aux besoins alimentaires, en quantité et qualité, des populations, limiter les impacts négatifs des manières de produire sur l'environnement et la santé, diminuer la vulnérabilité et accroître la résilience des systèmes de production face aux changements globaux, assurer une meilleure souveraineté alimentaire des territoires, tout en répondant aux enjeux économiques et sociaux, constituent des objectifs majeurs pour l'avenir. Ils imposent de reconcevoir en profondeur les systèmes de production agricoles et alimentaires. L'agroécologie, dans sa définition large et englobante, constitue un cadre intégrateur et moteur pour étudier et concevoir ces transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires durables valorisant les potentialités environnementales, économiques et sociales et respectueux de la santé globale.

Production agricole durable et consommation responsable sont indissociables : pour une alimentation saine et durable pour tous, la production d'aliments de qualité doit s'accompagner de régimes alimentaires diversifiés, modérés en calories et d'une réduction des gaspillages alimentaires. Ce qui constitue un régime alimentaire durable et sain, les conditions sociales et économiques de son accès par les populations précaires, la juste répartition de la rémunération et la compétitivité des filières alimentaires, sont des questions qui demandent des fondements scientifiques plus robustes. Une compréhension partagée des situations de départ et des obstacles majeurs aux échelles locales, nationales et supranationales, ainsi que la prise en compte des synergies et arbitrages à opérer sont également des connaissances essentielles à acquérir collectivement, avec les acteurs de terrain, pour aboutir à des solutions opérantes.

Les motivations et les freins à l'adoption par les différents acteurs de ces nouvelles façons de produire et de consommer doivent être compris. Dans ce cadre sont considérés les déterminants économiques et sociaux (représentations, réseaux sociaux, impact sur le travail, adaptation des outils industriels, stratégies des entreprises...) ainsi que les processus des transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques.

Ces fronts de science se concrétisent déjà par les projets structurants du site en cours ou en préparation :

- **Projet Région « Holostress »** (UBFC/GS TRANSBIO-INRAE) qui vise à mieux comprendre les interactions réciproques de la plante avec son microbiote racinaire, avec pour but l'amélioration de la tolérance des cultures aux stress biotiques et abiotiques
- **Projet Région « Approvisionnement alimentaire et motivations »** (UBFC/GS TRANSBIO-INRAE) qui a pour objectifs de caractériser l'accessibilité d'une alimentation saine et durable sur le bassin dijonnais et d'analyser les ressorts et les freins des mangeurs.
- **Projet de création d'une nouvelle UMR rassemblant l'UMR PAM** (UBFC, UB, Institut Agro) et l'URTAL (INRAE) dont l'objectif sera de comprendre les phénomènes physiques, chimiques et biologiques, ainsi que leur interactions, gouvernant la qualité des aliments dans le but de l'améliorer et ainsi que produire des « life compatible food ».
- **Projet TETRAE « De la fourchette à la fourche : des choix alimentaires à la production agricole en Bourgogne-Franche-Comté »** (INRAE – Institut Agro- Région Bourgogne-Franche-Comté), qui

s'intéresse à la revalorisation du lien entre la consommation des aliments et leur production en prenant en compte les contraintes et les atouts proposés par le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Les différentes actions contenues dans le projet sont comprises dans trois grands axes i) Alimentation et éducation alimentaire, ii) Nouvelles trajectoires agricoles en Bourgogne-Franche-Comté, iii) Développement d'échanges et débats participatifs s'inscrivant dans la dynamique des transitions alimentaires et agricoles.

Projet de cafétéria expérimentale (INRAE-uB- Institut Agro -UBFC) issu d'un partenariat inédit avec le Crous pour disposer d'un restaurant universitaire expérimental dans le cadre de la rénovation d'une salle de restauration implantée dans les locaux de l'Institut Agro Dijon, au cœur du campus de l'Université de Bourgogne. Cette cafétéria expérimentale doit être à la fois un lieu de restauration pour les étudiants et personnels du campus et un lieu de recherche original et complémentaire des outils déployés en Bourgogne-Franche-Comté, pour étudier les choix et les comportements alimentaires en situation réelle.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

La présente convention d'objectifs et de moyens traduit la volonté commune des Parties de développer, renforcer et élargir leurs collaborations et réalisations concrètes sur le continuum Recherche - Formation - Innovation sur les thématiques de l'écologie microbienne et de la transition agroécologique et alimentaire. Elle pose le cadre d'une vision intégrée et différenciante pour le territoire de l'ensemble des actions portées et menées en commun sur ce site dans une ambition d'excellence à la fois nationale et internationale.

Les stratégies d'action porteront sur 4 axes :

- **Attractivité et accueil des scientifiques et personnels techniques**
- **Soutien à la formation par et pour la recherche**
- **Coordination des politiques européenne et internationale**
- **Soutien aux infrastructures de recherche**

La présente convention ne saurait être interprétée comme impliquant une quelconque exclusivité de collaboration entre les Parties dans le cadre des axes définis ci-dessus.

ARTICLE 3 – UNITES DU SITE

La présente convention concerne les unités suivantes :

- L'UMR Agroécologie, dont UBFC, INRAE, uB et Institut Agro sont tutelles
- L'UMR Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER), dont UBFC, INRAE et Institut Agro sont tutelles
- L'UMR Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), dont UBFC (pour uB et Institut Agro), INRAE et le CNRS sont tutelles
- L'Unité de Recherche Technologie et Analyses Laitières (URTAL), unité propre d'INRAE, et l'UMR Procédés Alimentaires et Microbiologie dont UBFC, uB et Institut Agro sont tutelles, qui font l'objet d'un projet de fusion pour la création d'une nouvelle UMR sous tutelle de l'UBFC, d'INRAE, de l'uB et Institut Agro
- Le domaine expérimental d'Epoisses (U2E), unité expérimentale d'INRAE

Les règles régissant le fonctionnement de ces unités sont détaillées dans des conventions spécifiques.

ARTICLE 4 - POLITIQUE D'ATTRACTIVITE ET D'ACCUEIL DES CHERCHEURS

Si la gestion des emplois et des carrières revient à chacune des Parties en tant qu'employeur, il convient de développer des actions concertées et complémentaires. Dans cette optique, les Parties affirment leur volonté d'anticiper et de se concerter sur la définition des profils des futurs recrutements (scientifiques et techniques) afin que ceux-ci soient le plus en phase avec les priorités de cette convention.

La visibilité internationale du site sur les deux fronts de sciences soutenus par la présente convention repose sur un engagement des Parties à faire leurs meilleurs efforts en vue de mobiliser les moyens nécessaires au développement des thématiques suivantes :

▪ **Front de science 1: Insertion des recherches en écologie microbienne dans le Centre scientifique d'excellence international HARMI**

- *Génétique et écophysiologie de l'holobionte chez les légumineuses pour piloter les cycles du carbone et de l'azote*

Cette action s'appuiera sur la chaire de professeur junior (CPJ) portée et obtenue par l'Université de Bourgogne en 2021. Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à co-financer, avec l'accompagnement des Départements INRAE AGROECOSYSTEM et Biologie et BAP, et le support de l'Université de Bourgogne, deux demi-contrats doctoraux et divers coûts de fonctionnement inhérents à la chaire selon la politique incitative des départements INRAE.

▪ *Ecologie microbienne du sol*

Sur la durée de la convention, l'Université de Bourgogne s'engage à recruter deux Maîtres de conférence :

- l'un dans le cadre de la tenure track ISITE UBFC sur l'écologie des plantes et des communautés microbiennes en interaction avec les organismes vivants du sol,
- l'autre sur le développement de nouvelles approches électroanalytiques, à l'aide de capteurs, pour la détection rapide de bactéries dans des matrices complexes.

Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à recruter un professeur en *Ecologie microbienne*.

Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage du Département AGROECOSYSTEM un poste de chargé de recherche en *écologie fonctionnelle des communautés microbiennes*.

▪ *Mobilisation instrument HARMI*

Dans le cadre des instruments proposé dans le projet HARMI les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour engager une *tenure track UBFC* pour l'UMR Agroécologie.

▪ **Front de science 2 : Transition agroécologique et alimentaire**

Pour l'UMR CESAER :

- *Sociologie de l'élevage* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à recruter, au sein du Département INRAE ACT, un poste de Chargé de recherche en sociologie de l'élevage.
- *Analyse du foncier* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à recruter, au sein du Département INRAE ECOSOCIO, un poste de Chargé de recherche en Analyse du foncier, ainsi qu'un poste d'Ingénieur d'étude en système d'information géographique.

- *Approches territoriales* : Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage un poste de Maître de conférence en économie ou en sociologie.

Pour l'UMR Agroécologie :

- *Diversification pour une gestion agroécologique des adventices* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à recruter, au sein du Département INRAE AGROECOSYSTEM, un poste de Chargé de recherche en gestion agroécologique des adventices.
- *Adaptation des légumineuses aux systèmes de culture agroécologiques* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage du Département INRAE BAP un poste de chargé de recherche sur la thématique.
- *Réduction de la dépendance des systèmes de culture aux intrants chimiques* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à déployer un Dispositif Pérenne d'Appui aux Politiques Publiques (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et Ministère de la Transition Ecologique) autour de la thématique de réduction de la dépendance des systèmes de culture aux intrants chimiques. En soutien à ce dispositif, INRAE s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage du Département INRAE AGROECOSYSTEM un poste d'Ingénieur de recherche sur la thématique.
- *Pratiques d'élevage et biodiversité* : Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à recruter un poste de professeur sur le fonctionnement des agroécosystèmes.
- *Systèmes de cultures pérennes* : Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage un poste de MCF en agronomie des systèmes.

Pour l'UMR CSGA :

- *Digestion des aliments en bouche* : Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage du Département INRAE TRANSFORM un poste de chargé de recherche sur la thématique.
- *Perception multifactorielle incluant l'olfaction* : Sur la durée de la convention, l'université de Bourgogne s'engage à recruter un poste de MCF en Psychologie cognitive.
- *Sensorialité* : Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à faire ses meilleurs efforts en vue de proposer à l'arbitrage un poste de MCF en science du consommateur.
- *Neurobiologie de l'olfaction en lien avec le comportement alimentaire* : Cette actions'appuiera sur la chaire de professeur junior (CPJ) portée et obtenue par INRAE en 2022. Sur la durée de la convention, INRAE s'engage à co-financer, avec l'accompagnement du Départements INRAE ALIMH, une demi-contrat doctoral et divers coûts de fonctionnement inhérents à la chaire selon la politique incitative du département INRAE.

ARTICLE 5 – POLITIQUE DE SOUTIEN A LA FORMATION PAR ET POUR LA RECHERCHE

5.1 Enjeux et objectifs

Le projet SFRI *UBFC International Graduate Institute* (UBFC-InteGrate) porté par UBFC vise à faire émerger un ensemble de *Graduate Programs* (GP) intégrant le master et le doctorat, le tout structuré en trois *Graduate Schools* (GS) thématiques : la GS EIPHI, la GS INTHERAPI et la GS TRANSBIO. Ces GS reposant sur une forte ambition internationale ont pour but de favoriser l'interdisciplinarité à travers un large spectre scientifique respectivement articulé autour des domaines différenciants initiés dans

le cadre du projet ISITE BFC : axe 1 : Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, axe 2 : Territoires, Environnement, Aliments, axe 3 : Soins individualisés et intégrés.

Cette structuration a pour objectif de construire une offre de formation Master et Doctorat du site Bourgogne-Franche-Comté, en liaison avec un ensemble de laboratoires de recherche à fort rayonnement international. Ainsi, le cursus intégré Master-Doctorat de la GS TRANSBIO (Changes towards sustainable production and biodiversity) forme des étudiants à des concepts et outils pluridisciplinaires dans les domaines de l'agriculture, l'agronomie, l'alimentation, l'écologie, l'économie, les sciences de l'environnement, la géologie et la géographie, à tous les niveaux d'organisation biologique (de la molécule aux écosystèmes) et à diverses échelles spatio-temporelles.

Grâce à une combinaison unique de laboratoires de recherche et de Masters, la GS TRANSBIO forme des scientifiques et des cadres qui exerceront une carrière dans des emplois académiques ou non, publics ou privés, répondant aux engagements nationaux et internationaux en faveur de l'utilisation durable des ressources et de la protection de la biodiversité. La GS TRANSBIO propose une formation intégrée Master-Doctorat de haut niveau et innovante, dans un environnement collaboratif européen et international de premier plan, dans trois domaines d'études, en lien avec les deux fronts de science identifiés :

- **Impacts anthropiques passés et actuels sur les socio-écosystèmes**
- **Systèmes agroalimentaires et d'utilisation des ressources durables**
- **Stratégies sociales, économiques et politiques pour des territoires durables**

La valeur ajoutée du projet SFRI INTEGRATE porté par UBFC à travers ses GS se caractérise par des parcours de formation personnalisés stimulants basés sur :

- Des domaines de recherche de niche à reconnaissance internationale avec une forte implication des laboratoires et des chercheurs des organismes dans la construction et la mise en oeuvre de l'offre de formation ;
- Des bourses pour des étudiants talentueux, leur immersion dès la 1^{ère} année au sein des laboratoires, leur accompagnement par un mentor et leur accès aux stages de recherche et une préparation au Doctorat ;
- Le développement d'une pédagogie par projet, basée sur le réseau des *openlabs*, favorisant l'innovation, la créativité et l'interdisciplinarité.

Dans le cadre de son projet stratégique INRAE 2030 et afin de relever les défis auxquels doivent faire face l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, INRAE a réaffirmé l'importance de son implication dans la formation des cadres de demain par la recherche et pour la recherche. INRAE entend ainsi être un acteur investi dans la transmission des connaissances issues de ses unités de recherche et participer au rayonnement et à l'attractivité scientifique collective. Le caractère finalisé combinant recherches fondamentale et appliquée, mais également de plus en plus interdisciplinaire et transdisciplinaire des recherches, en prise avec de forts enjeux sociétaux, confère aux questions de formation un enjeu particulier au sein de l'Institut. Cette implication permettra non seulement de relever l'enjeu du renouvellement des compétences de ses propres personnels, et, plus largement, de celles des partenaires stratégiques dans son champ d'action (notamment les filières professionnelles en matière agricole, alimentaire et environnementale), mais aussi de contribuer au renforcement de l'attractivité des sites au niveau national, européen et international.

C'est pourquoi INRAE a fortement contribué et soutenu le montage de l'Institut international UBFC INterGrate.

LA GS TRANSBIO est un élément important du projet des UMR Agroécologie, CSGA et CESAER. Les Parties s'engagent à ce qu'une partie de la formation se déroule en immersion au sein de ces unités et de l'Unité expérimentale d'Epoisses (U2E).

5.2 Mise en œuvre de cette stratégie et modalité de soutien

Afin de réaliser une partie de la formation en immersion au sein des unités impliquées dans la GS TRANSBIO et dans le Centre scientifique d'excellence international HARMi, les chercheurs et personnels techniques d'INRAE participeront, dans le cadre de leurs missions, aux projets via leur implication dans l'enseignement, l'accompagnement de projets tutorés ou l'accueil et l'encadrement de stagiaires de niveau master, licence et doctorat.

Les modalités de soutien au doctorat des Parties pourront être mobilisées pour la réalisation des projets initiés dans le cadre de cette convention selon les procédures d'instruction internes aux établissements.

Sur la durée de la convention, l'Institut Agro s'engage à apporter six demi-financements de contrats doctoraux (CPER MAA/Région BFC) répartis comme suit : deux sur le front de science 1 et quatre sur le front de science 2.

Comme mentionné à l'article 4, INRAE s'engage également à apporter, sur la durée de la convention, trois demi-financement de contrats doctoraux sur les fronts de science 1 et 2 en soutien aux Chaires de professeur junior. En outre, INRAE apporte son soutien à 6 demi-contrats doctoraux sur le front de science 2 répartis comme suit : 3 pour l'UMR Agroécologie, 2 pour le CSGA et 1 pour le CESAER.

En lien avec les objectifs d'ouverture à l'international de la GS TRANSBIO et le Pilier 2 de HARMi, l'ambition des Parties sera :

- De promouvoir la mobilité internationale des doctorants par des séjours dans les laboratoires partenaires sur les 2 fronts de science (notamment dans le cadre du Laboratoire International Associé sur l'agroécologie et le développement vert agricole (LIA A-AGD) signé avec la China Agricultural University ou dans le cadre du projet universitaire européen Erasmus + « FORTHEM » (<https://www.forthem-alliance.eu/en/>)). Les doctorants pourront également bénéficier d'aides à la mobilité INRAE, en particulier ceux inscrits au programme de formation de l'École internationale de recherche d'Agreenium (EIR-A). Cette formation engage les doctorants à une mobilité de 3 mois minimum à l'international.
- De renforcer et développer un environnement favorable à la formation à l'échelle internationale en s'appuyant sur le réseau international de programmes de master impliqués dans la GS TRANSBIO avec lequel des accords ERASMUS ou des accords interuniversitaires spécifiques ont été signés (FORTHEM). A cet effet, les Parties s'engagent, sur la durée de la convention et en lien avec le front de science 1 à organiser l'une des 10 summer schools programmées par UBFC ainsi qu'une summer school dans le cadre du Lab Food Science FORTHEM pour le front de science 2.
- Les Parties continueront également à étendre leurs partenariats avec d'autres partenaires étrangers par le biais de différents outils, dans le but de développer des programmes d'échange d'étudiants et de chercheurs (professeurs invités), et des collaborations scientifiques (notamment dans le cadre du LIA A-AGD).

ARTICLE 6 - POLITIQUE D'OUVERTURE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Les Parties conviennent que l'ouverture européenne et internationale est un enjeu stratégique pour le développement du site. A cet effet, elles s'engagent à développer une politique cohérente visant au rayonnement européen et international du site. Cette politique concernera l'ensemble des priorités

d'action de la présente convention : formation, attractivité et accueil des scientifiques et personnels techniques, ouverture à l'Europe et à l'international, infrastructures de recherche.

À cette fin, les Parties s'engagent conjointement à explorer et le cas échéant à instruire en commun :

▪ **La coordination des instruments de coopération internationale, à travers :**

- le cofinancement de bourses doctorales dans le cadre du Laboratoire International Associé sur l'agroécologie et le développement vert agricole (LIA A-AGD). Ce LIA a pour ambition d'organiser la collaboration entre plusieurs établissements français de recherche et d'enseignement supérieur réunis autour de laboratoires français et de la Chinese Agricultural University, en vue de productions scientifiques d'excellence et d'accompagnement de la transition de l'agriculture vers un modèle plus durable, multi-performant, fondé sur les principes de l'agroécologie, tant dans les plaines céréalières du Nord de la Chine qu'en France ;
- L'attractivité de jeunes talents, la mise en place de mobilités internationales pour les étudiants et le développement de partenariats de recherche grâce aux accords partenariaux qu'UBFC a conclu pour le compte de ses établissements membres ;
- les instruments HARMi visant à accroître la visibilité internationale du site.

▪ **La mise en place d'une structure commune d'accueil des personnels étrangers :** les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour mutualiser des moyens dédiés à l'accueil des étrangers afin de contribuer à l'attractivité internationale du site pour les étudiants, les professeurs et chercheurs de talent.

ARTICLE 7 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

La recherche en sciences du vivant repose sur des évolutions rapides des technologies. Ainsi, l'exploration du vivant bénéficie, entre autres, des technologies avancées d'imagerie, de culturomique, de génétique et de biologie des systèmes.

Pour accompagner ces développements technologiques importants, INRAE a déployé un chantier de transformation de ses infrastructures scientifiques collectives, cette stratégie étant articulée avec la feuille de route nationale des infrastructures de recherche, les axes des programmes cadres européens et la feuille de route de l'European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI).

Les infrastructures du site sont co-portées avec les Parties au sein des UMR ou constituée sous la forme d'une UE (Unité Expérimentale) et sont ouvertes à des partenaires académiques et non académiques, favorisant ainsi le transfert et l'innovation. Les infrastructures du campus dijonnais sont regroupées au sein du CoPil Plateformes UBFC, composé des représentants des établissements du site BFC et associant des responsables de plateformes et des directeurs de laboratoire de chacun des domaines différenciants du site, dont la mission est d'élaborer le plan stratégique de développement et d'investissement commun des plateformes du site Bourgogne-Franche-Comté. En particulier, les UMR Agroécologie et CSGA disposent d'infrastructures scientifiques au service des projets de recherche portés autour de chacun de leurs identifiants :

- **Serres / Plateforme 4PMI :** Plateforme de phénotypage haut débit pour la production et la caractérisation de matériel végétal, intégrée dans les infrastructures nationale PHENOME-EMPHASIS et européenne EMPHASIS
- **Centre de Microscopie - DimaCell :** Dispositif d'imagerie cellulaire et moléculaire (labellisé IBISA)
- **Plateforme GenoSol :** Plateforme de conservation des ressources génétiques (CRG) et d'analyse moléculaire de la diversité microbienne (labellisé IBISA et certifié ISO 9001-2008), intégrée dans les infrastructures nationales de recherche ANAEE-France et RARE

- **Ressources Biologiques (ERB)** : les quatre collections (adventices, légumineuses, champignons mycorhiziens, microorganismes d'intérêt agro-environnemental) sont intégrées dans l'infrastructure nationale de recherche RARe
- **Plateforme ChemoSens** : Plateforme d'analyse physico-chimique et sensorielle en lien avec les perceptions sensorielles (labellisée IBISA et certifiée ISO 9001), intégrée dans l'infrastructure nationale CALIS.
- **Plateforme CA-SYS** : Plateforme de recherche et d'expérimentation en agroécologie constituée au sein de l'U2E
- **Infrastructure « Aliments fermentés » PAM + URTAL** (après validation de la création de l'UMR PAM+URTAL)

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour intégrer une offre de formation sur certaines de ces plateformes dans le catalogue de l'école doctorale ES (UBFC).

Elles s'efforceront de maintenir les plateformes à un haut niveau de performance et d'innovation, à travers l'inscription dans la dynamique CoPil Plateformes et grâce, notamment, aux investissements obtenus dans le cadre du CPER 2021-2027.

Les plateformes seront mobilisées dans le cadre de la GS TRANSBIO UBFC InteGrate et du Lab Food Science de l'Alliance FORTHEM.

La plateforme CA-SYS sera mobilisée au bénéfice de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre d'AgroSmartCampus, dans la limite de ses capacités d'accueil.

ARTICLE 8 - LE COMITE DE COORDINATION ET D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE (CCOS)

La Convention de site visée en préambule prévoit la création d'un CCOS qui constitue une instance de concertation et de prospective scientifique et une interface entre les acteurs de la recherche publique et les collectivités régionales et locales. Sa mission consiste à développer la politique commune ainsi qu'à promouvoir la visibilité du site dans le domaine de la recherche et de la formation, le développement du potentiel de recherche et de la qualité des travaux effectués afin de contribuer au renforcement de son attractivité. Il constitue l'interface opérationnelle entre les Parties et les instances régionales et nationales et jouera le rôle d'organe de gouvernance de la présente convention.

Le CCOS représente les établissements Parties à la présente convention. Il est constitué de deux représentants désignés par chaque Partie, dont le Directeur de l'Institut Agro Dijon, la Présidente du centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté, le Président de l'uB, le Président de l'UBFC.

Il se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par an, à l'initiative de la Partie la plus diligente. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Le respect de la confidentialité sur les informations échangées est la règle générale. Les Parties pourront également inviter des experts, des Directeurs d'unités, etc., selon les besoins lors de ces réunions.

Le CCOS formule toute proposition pour le développement de la collaboration entre les Parties et sa mise en œuvre, en particulier :

- Il est un lieu d'échange et de définition des objectifs de collaboration scientifique, de l'identification des moyens pour les réaliser, ainsi que des actions coordonnées ou communes notamment en matière de demandes de financements des ressources humaines.

- Il vérifie la cohérence et l'adéquation de l'action des UMR avec les objectifs du site.
- Il établit un bilan régulier des collaborations, tant sur le plan qualitatif (contrats, publication, brevets...) que sur celui des moyens mis en œuvre de part et d'autre, et sert de support lors des dialogues de site.

Les décisions du CCOS sont prises par consensus entre les Parties. En cas de difficultés, les points en discussion seront soumis aux représentants légaux de chaque Partie.

Le CCOS de la présente convention continuera à exister après la date d'échéance de la Convention de site signée entre les Parties.

ARTICLE 9 - MODALITES D'EXECUTION

Les objectifs que les Parties s'efforcent d'atteindre, pourront faire autant que de besoin l'objet de conventions particulières. Les Parties pourront également développer dans le cadre du CCOS toute forme de collaboration, si besoin impliquant des tiers, qui leur paraîtra pertinente.

En cas de conflit d'interprétation entre la présente convention et une convention particulière, les Parties conviennent par avance que les dispositions de la convention particulière prévaudront.

ARTICLE 10 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans (4 ans) à compter de sa date de signature par les Parties.

Elle pourra être modifiée ou renouvelée d'un commun accord entre les Parties par voie d'avenant.

ARTICLE 11 - RESILIATION

La présente Convention sera résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la présente convention.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE - LITIGES ET CONTESTATIONS

12.1. La présente convention est soumise à la loi française.

12.2. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

12.3. En cas de désaccord persistant, les Parties porteront le litige devant les juridictions françaises compétentes.

Les conventions spécifiques signées pendant la durée de la présente convention seront, jusqu'à leurs termes respectifs, régies par les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 13 - LISTE DES ANNEXES

Sont annexés à la présente convention pour en faire partie intégrante, les documents suivants :

- Annexe 1 : Tableau de synthèse des engagements des Parties

Fait à _____, le _____, en 4 exemplaires

Pour UBFC
Le Président

Pour INRAE
Le Président Directeur Général

Dominique GREVEY

Philippe MAUGUIN

Pour l'uB
Le Président

Pour l'Institut Agro
Le directeur de l'école Institut Agro Dijon

Vincent THOMAS

François ROCHE-BRUYN

Annexe 1 : Tableau de synthèse des engagements des Parties

Axes stratégiques	Fronts de science	
	FS1 : Insertion des recherches en écologie microbienne dans le Centre scientifique d'excellence international HARMI (Harnessing Microbiomes for Sustainable Development)	FS2 : Transition agroécologique et alimentaire
Soutien à la formation par et pour la recherche	<p>Bourses doctorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2x1/2 Institut Agro (CPER MAA et Région) - ½ INRAE BAP + ½ INRAE AGROECOSYSTEM (cf CPJ – cofinancement à rechercher) <p>Accueil d'étudiants UBFC/GS TRANSBIO-uB- Institut Agro – INRAE</p> <p>HARMI Pillar « Research-Training continuum » UBFC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une des 10 summer school - Accueil Licence et Master 	<p>Bourses doctorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4x1/2 Institut Agro (CPER MAA et Région) - 6 ½ INRAE AGROECOSYSTEM, BAP, SPE, ALIMH, TRANSFORM, ECOSOCIO - ½ INRAE ALIMH (cf CPJ – cofinancement à rechercher) - Agreenium / CAS : LIA A-AGD <p>Accueil d'étudiants UBFC/GS TRANSBIO-uB- Institut Agro – INRAE</p>
Attractivité et d'accueil des scientifiques et personnels techniques	<p>Chaire de professeur junior :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génétique et écophysiologie de l'holobionte chez les légumineuses pour piloter les cycles du carbone et de l'azote. Support uB + accompagnement INRAE BAP, AGROECOSYSTEM (2 ½ contrats doc + fonctionnement) – UMR Agroécologie <p>Postes EC et chercheurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MCF uB : Ecologie des plantes et des communautés microbiennes, UFR SVTE, CNU 67 (tenure track ISITE UBFC) - MFC uB : Développement de nouvelles approches électroanalytiques, à l'aide de capteurs, pour la détection rapide de bactéries dans des matrices complexes, UFR Santé, CNU 85) - PR Institut Agro : Ecologie microbienne, D2A2E 	<p>Chaire de professeur junior :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neurobiologie de l'olfaction en lien avec le comportement alimentaire. Support + accompagnement INRAE ALIMH (½ contrat doc + fonctionnement) – UMR CSGA - CPJ INRAE TRANSFORM (profil à définir selon projet HCERES de création d'une nouvelle UMR PAM+URTAL) <p>Postes EC et chercheurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR INRAE ACT : Sociologie de l'élevage - CR INRAE ECOSOCIO : Analyse du foncier - IE INRAE ECOSOCIO : Système d'information géographique - Proposition pour arbitrage MCF Institut Agro : Approches territoriales en économie ou sociologie, DSHS - PR Institut Agro : Pratiques d'élevage & biodiversité et

	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition pour arbitrage CR INRAE AGROECOSYSTEM: Ecologie fonctionnelle des communautés microbiennes <p>Mobilisation instrument HARMI : 1 ou 2 tenure track UBFC - UMR Agroécologie</p>	<p>fonctionnement des agro-écosystèmes, D2A2E</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR INRAE AGROECOSYSTEM: Diversification pour une gestion agroécologique des adventices - Proposition pour arbitrage MCF Institut Agro : Système de cultures pérennes, D2A2E - Proposition pour arbitrage CR INRAE BAP : Adaptation des légumineuses aux systèmes de culture agroécologiques - MCF uB : : Psychologie cognitive UFR SHS, CNU 16 (tenure track ISITE UBFC) - Proposition pour arbitrage MCF Institut Agro : Sciences du consommateur, DSAN - Proposition pour arbitrage CR INRAE TRANSFORM : Digestion des aliments en bouche <p>Déploiement d'un Dispositif Pérenne d'Appui aux Politiques Publiques MAAF/MTE INRAE dédié à la réduction de la dépendance des systèmes de culture aux intrants chimiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition pour arbitrage IR INRAE AGROECOSYSTEM
<p>Ouverture à l'Europe et l'International</p>	<p>Mieux coordonner les instruments de coopération internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIA A-AGD (INRAE/UBFC/uB/Institut Agro) : co-financement aux bourses doctorales CAAS/Agreenium - Accords partenariaux UBFC - Lab Food Science de l'université FORTHEM Alliance (uB) : <ul style="list-style-type: none"> - Master Européen « For the Microbes Forthem » - Organisation d'une summer school - HARMI (divers instruments visant à accroître la visibilité internationale du site BFC) <p>Mettre en place une structure commune d'accueil des personnels étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser des moyens dédiés à l'accueil des étrangers au sein d'une structure commune pour contribuer à l'attractivité internationale du site pour les étudiants, les professeurs et chercheurs de talent 	
<p>Soutien aux infrastructures de recherche</p>	<p>Intégrer dans le catalogue de l'école doctorale ES (UBFC) une offre de formation sur certaines des plateformes</p> <ul style="list-style-type: none"> - ChemoSens (IR CALIS) - 4PMI (IR Phenome) - Genosol (IR ANAEE-France et RARe) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - DimaCell - Infrastructure « Aliments fermentés » PAM + URTAL (après validation de la création de l'UMR PAM+URTAL) <p>Maintenir les plateformes à un haut niveau de performance et d'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription des plateformes dans la dynamique UBFC (COS Plateforme) - Investir pour maintenir les performances et l'innovation à un haut niveau : financement CPER (obtenu par UBFC dans le cadre ISITE + GER INRAE) <p>Mobiliser les plateformes</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre de la GS TRANSBIO UBFC InteGrate - dans le cadre du Lab Food Science Université Européenne FORTHEM (uB) <p>Mobiliser la plateforme CA-SYS au bénéfice de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - AgroSmartCampus Institut Agro INRAE - CA-SYS : lieu de formation et de ressourcement selon les capacités d'accueil de l'U2E
--	---